

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 84-4 DU 7 FEVRIER 1984
 PORTANT MODIFICATION DU IVÈME PROGRAMME
 (PROGRAMME TRANSPORT DES EAUX USEES)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
 "Seine-Normandie"

Vu la délibération 81-19 du 26 octobre 1981 et portant appro-
 bation du IVème Programme et les délibérations n° 82-10 du
 3 juin 1982, 82-26 du 9 décembre 1982, 83-1 du 28 janvier 1983
 et 82-21 du 25 novembre 1983, portant adaptation du IVème Programme

D E L I B E R E

Le IVème Programme d'intervention de l'Agence est modifié comme
 suit :

(les références de page se rapporte au document programme intitulé
 IVème Programme d'intervention - situation au 1er décembre 1983) :

(page 5) : paragraphe 211 f, forme des aides, dernier alinéa :

"sur la base des taux CDC à 10 ans et CAECL à 15 ans en
 vigueur lors de la première réunion de l'année des Com-
 missions Compétentes pour l'attribution des aides" au lieu
 de "sur la base des taux CDC en vigueur".

(page 35) : paragraphe 2.3.2.7., dispositions transitoires, dans le
 tableau précisant les formes et taux des aides, à la ru-
 brique "réseau programme Départemental concerté"

en colonne 2, dernière ligne, mettre


"au taux CAECL sur 15 ans au Département" au lieu de
 "sur 20 ans au Département".

LE SECRETAIRE,
 DIRECTEUR DE L'AGENCE,

LE PRESIDENT
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Claude LEFROU



Lucien VOCHEL

